



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 août 2021

Comme si les incendies de forêt ne suffisaient pas !

La préfecture des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté pour prescrire à ArcelorMittal des mesures d'urgence contre le rejet de gaz dans l'atmosphère de l'aciérie de Fos-sur-mer.

La pyromanie, l'incivisme du jeteur de mégot sur l'autoroute A57 sont inqualifiables. Campings et habitations dévastées, populations traumatisées, soldats du feu qui jouent leur vie et un décès dans le Var. Sans parler de la moitié de l'habitat de la tortue d'Hermann, espèce protégée, qui en quelques heures, est partie en fumée au cœur des 7.000 hectares d'espaces naturels dévastés.

Et, comme si cela ne suffisait pas, le plus gros pollueur des Bouches-du-Rhône, Arcelor Mittal, vient à nouveau de procéder à deux reprises, les 4 et 11 août derniers, à un lâcher massif de gaz de cokerie, provoquant à chaque fois un immense panache noir et polluant au-dessus des habitations de Fos-sur-Mer et alentours.

Cette société vient d'être reconnue coupable d'atteinte grave à l'environnement et à la santé, suite à la plainte déposée par France Nature Environnement. Et elle continue !

FNE13 se réjouit de la réactivité de la préfecture des Bouches-du-Rhône qui vient de lui fixer de nouvelles prescriptions concernant le respect de la réglementation, la mise en sécurité et le diagnostic des installations et l'évaluation des conséquences environnementales de ses rejets. FNE13 ne manquera pas d'agir une nouvelle fois devant les tribunaux si celles-ci ne sont pas respectées dans les temps voulus.

→ **Arrêté Préfectoral du 11.08.21 en PJ**

→ **Contacts**

Contact : contact@fne13.fr

Stéphane Coppey – Administrateur FNE13, Délégué au juridique
07 66 85 03 62

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement
Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille
06.52.35.35.09 - www.fne13.fr